



PRÉFET DE MAINE ET LOIRE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

COMMUNE DE MAULEVRIER

Par arrêté interpréfectoral DIDD-BPEF-2018 n°207 du 17 août 2018, une enquête publique est ouverte en mairie de MAULEVRIER, du **lundi 17 septembre 2018 à 9h au mercredi 17 octobre à 12h**, soit pour une période de 31 jours, sur la demande présentée par Monsieur le Président de la SAS RIVERGAZ, en vue de la création d'une unité de méthanisation, située Route de Vezins - RD 65 - 49360 MAULEVRIER, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande, constituée conformément aux articles R. 512-2 à R. 512-10 du code de l'environnement comporte notamment une étude d'impact, une étude de dangers et leurs résumés non - technique ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé à la **mairie de MAULEVRIER** afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures habituels de la mairie :

- lundi : 9h à 12h15 et de 15h à 17h
- mardi : 9h à 12h15 et de 15h à 17h
- mercredi : 9h à 12h
- jeudi : 9h à 12h15
- vendredi : 9h à 12h15 et de 15h à 17h
- samedi : 9h à 12h.

Celles-ci pourront également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de MAULEVRIER, qui les annexera au registre d'enquête ou envoyées en préfecture à l'adresse électronique :

pref-enqpub-rivergaz-maulevrier@maine-et-loire.gouv.fr .

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique en **Préfecture de Maine et Loire** :

Bureau des procédures environnementales et foncières : du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h 15

ou en **Préfecture des Deux-Sèvres** : Pôle de l'environnement – du lundi au vendredi de 8h30 à 17h sur rdv au 05.49.08.68.68.

Monsieur Jean-Yves RIVEREAU, cadre d'entreprise retraité, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal administratif de Nantes en date du 1er août 2018, recevra en personne à la **mairie de MAULEVRIER**, les observations du public, les :

- **lundi 17 septembre 2018 de 9h à 12h15**
- **mardi 25 septembre 2018 de 15h à 17h**
- **samedi 6 octobre 2018 de 9h à 12h**
- **lundi 8 octobre 2018 de 15h à 17h**
- **mercredi 17 octobre 2018 de 9h à 12h.**

A compter de la date de publication de l'avis d'ouverture d'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance et obtenir communication du dossier d'enquête publique à la préfecture de Maine-et-Loire – Bureau des procédures environnementales et foncières .Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de MAULEVRIER, aux préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres –, et sur leurs sites Internet : <http://maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications » – enquête publique – ICPE : et <http://deux-sevres.gouv.fr/> - rubriques « publications » – annonces et avis – enquêtes publiques. La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions ou la décision de refus, sera prise par arrêté interpréfectoral du préfet de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres.

Des informations complémentaires pourront être demandées auprès de Monsieur le Président de la SAS RIVERGAZ « La Ribotellière » 49360 YZERNAY.

Le présent avis, le dossier, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement et les observations du public formulées pendant l'enquête sur l'adresse électronique ci-dessus seront publiés sur le site Internet des préfectures de Maine et Loire <http://maine-et-loire.gouv.fr/> - rubrique « Publications » – enquête publique – ICPE et des Deux-Sèvres <http://deux-sevres.gouv.fr/>- rubriques « publications » – annonces et avis – enquêtes publiques